



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Les parlements et les droits des femmes : mettre en œuvre la CEDEF, donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous

Table ronde parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**Siège de l'UIP, Genève
22 juin 2023
(événement hybride)**

Compte rendu de la réunion

Table des matières

Aperçu	3
Programme.....	5
Compte rendu de la réunion.....	6
Déclarations liminaires.....	6
Séance 1 : Article 21 de la DUDH – Le rôle du parlement dans l'élimination des obstacles à la participation pleine et égale des femmes à la prise de décision politique à tous les niveaux	9
Séance 2 : Article 23 de la DUDH – Le rôle du parlement dans l'égalité d'accès des femmes au travail décent.....	13
Séance 3 : Article 26 de la DUDH – Le rôle du parlement dans la promotion de l'égalité des sexes dans et par l'éducation	16
Récapitulatif, adoption des engagements et observations finales.....	20
Conclusion	20
Lancement de l'édition 2023 du Guide du HCDH-UIP à l'intention des parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	21

Aperçu

Faisant fond sur leur collaboration de longue date, l'Union interparlementaire (UIP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont uni leurs forces pour commémorer le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en réunissant des parlementaires du monde entier à l'occasion d'une table ronde intitulée *Les parlements et les droits des femmes : mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous*. La table ronde s'est tenue le 22 juin 2023 au siège de l'UIP, en format hybride.

Ont été invités des parlements de pays qui collaborent depuis longtemps avec l'UIP pour promouvoir l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes au niveau national. La table ronde s'inscrivait dans le cadre de l'initiative d'une durée d'un an intitulée *Droits humains 75* lancée en décembre 2022 par le HCDH. Elle avait pour but de raviver le rôle central que doivent jouer les droits de l'homme dans le monde et de concrétiser la promesse de liberté, d'égalité et de justice pour tous. En juin 2023, l'événement était spécifiquement axé sur les droits des femmes. La réunion a en outre été l'occasion de lancer le guide 2023 à l'intention des parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, élaboré conjointement par l'UIP et le HCDH. Il s'agit de la deuxième édition du guide UIP-ONU, qui a été élaboré pour la première fois en 2003¹.

Parmi les participants figuraient 35 parlementaires de 23 pays (28 femmes et 7 hommes), dont beaucoup sont membres de commissions parlementaires des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et de groupes de femmes. 38 observateurs (personnel parlementaire, fonctionnaires gouvernementaux, représentants d'organisations internationales et de la société civile) étaient également présents.

La table ronde a été l'occasion de prendre part à des échanges animés et ouverts sur les bonnes pratiques, les défis et les opportunités liés aux actions parlementaires nationales. Elle a débouché sur l'adoption d'engagements concrets porteurs de changement² que les participants et d'autres parlementaires intéressés pourront soumettre avant l'événement de haut niveau intitulé *Droits humains 75* qui se tiendra en décembre 2023 à Genève, et qui pourraient faire l'objet d'initiatives prises par les parlementaires en vue de leur mise en œuvre.

Au cours de la table ronde, le rôle des parlements dans la promotion et la sauvegarde des droits de l'homme au niveau national a été mis en relief comme étant d'une importance capitale à plusieurs égards. Premièrement, les parlements sont les pierres angulaires des systèmes nationaux de protection des droits de l'homme et ont un rôle décisif dans la ratification des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Deuxièmement, ils veillent au respect des obligations en matière de droits de l'homme, y compris dans une perspective de genre, et les transposent dans la législation et les politiques nationales. Troisièmement, les parlements exercent une fonction de contrôle sur l'exécutif, l'obligent à rendre compte de son incidence sur les droits de l'homme et créent des commissions parlementaires des droits de l'homme et de l'égalité des sexes afin de s'acquitter au mieux de ces responsabilités. Quatrièmement, ils ont des liens directs avec les organisations de la société civile au niveau local et les individus, y compris les femmes défenseuses des droits de l'homme, et interagissent avec les institutions nationales des droits de l'homme. Cela leur permet

¹ Voir : www.ipu.org/fr/actualites/communiques-de-presse/2023-06/nouveau-guide-de-luip-destine-mobiliser-les-parlements-pour-eliminer-la-discrimination-legard-des-femmes

² Voir : www.ipu.org/file/17100/download

d'intégrer les évolutions et les préoccupations en matière de droits de l'homme dans les fonctions législatives et de contrôle d'un parlement.

Les parlements jouent par ailleurs un rôle essentiel dans l'institutionnalisation des droits des femmes et de l'égalité des sexes et dans la garantie de leur concrétisation effective dans la société. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est un outil particulièrement efficace à cet égard. Elle s'est révélée être d'une aide précieuse pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et ses effets, notamment la violence fondée sur le genre, la pauvreté, l'exclusion des processus décisionnels, l'absence de protection juridique et d'accès à la justice, la discrimination liée au mariage et aux relations familiales, l'inégalité d'accès à l'éducation et à l'emploi, ainsi que la privation d'héritage, des droits de propriété et de l'accès au crédit.

Les participants à la table ronde ont souligné le rôle du parlement dans la promotion des droits des femmes à la participation politique, au travail décent et à l'éducation sur un pied d'égalité avec les hommes, tels que prévus dans la DUDH et codifiés dans la CEDEF. La réunion a par ailleurs examiné les liens entre ces droits et comment la discrimination fondée sur le genre se recoupe avec d'autres formes d'inégalité.

Programme

Table ronde parlementaire conjointe HCDH-UIP *Droits humains 75* – Les parlements et les droits des femmes : mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, donner corps à la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous

- **Présidente :**
 - **Mme Cynthia López Castro**, Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, parlementaire du Mexique
- **Déclarations liminaires :**
 - **M. Volker Türk**, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
 - **M. Martin Chungong**, Secrétaire général de l'Union interparlementaire
 - **Mme Nicole Ameline**, Membre du Comité CEDEF
- **Séance I – Intervenants :**
 - **M. Abdoul Thioye**, Chef du Service État de droit, égalité et non-discrimination, HCDH
 - **Mme Zeina Hilal**, Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes et du Programme de participation des jeunes, UIP
 - **Mme Laurence Fehlmann Rielle**, parlementaire suisse
 - **Mme Catherine Gotani Hara**, Présidente du Parlement du Malawi (en ligne)
- **Séance II – Intervenants :**
 - **Mme Chidi King**, Cheffe d'unité, Service des questions de genre, de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion, Organisation internationale du travail (OIT)
 - **Mme Maryam Aldhain**, parlementaire de Bahreïn
 - **Mme Sandra Božić**, Vice-présidente de l'Assemblée nationale de la Serbie (message vidéo)
- **Séance III – Intervenants :**
 - **Mme Adriana Quinones**, cheffe, Droits de l'homme et développement, directrice adjointe d'ONU Femmes Genève (représentée par Mme Gabriella Borovsky)
 - **M. Kletus Karondo**, parlementaire de la Namibie
 - **Mme Annie Koutrakis**, parlementaire du Canada (en ligne)
- **Récapitulatif, adoption des engagements et observations finales**
- **Lancement de l'édition 2023 du Guide du HCDH-UIP à l'intention des parlementaires sur la CEDEF et son Protocole facultatif**
 - **Mme Nicole Ameline**, membre du Comité CEDEF
 - **Mme Kareen Jabre**, Directrice, Division des Programmes, UIP
 - **M. Mahamane Cissé-Gouro**, Directeur, Division du Conseil des droits de l'homme et des mécanismes conventionnels, HCDH
 - **Mme Ana Peláez Narváez**, Présidente du Comité CEDEF (en ligne)

Compte rendu de la réunion

En ouvrant la réunion, **Mme Cynthia López Castro** (Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, parlementaire du Mexique) a souligné le rôle central des parlements dans la promotion des droits des femmes et l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Elle a encouragé l'engagement multilatéral à cet égard. Mettant l'accent sur l'étroite collaboration entre l'UIP et le Comité CEDEF, Mme López Castro a annoncé le lancement d'un guide conjoint sur la CEDEF qui fournit aux parlements des conseils pratiques pour la promotion de l'égalité des sexes et la mise en œuvre de la Convention. Elle a fait part de l'engagement de l'UIP à poursuivre son étroite collaboration avec les organes compétents de l'ONU afin de promouvoir davantage les droits des femmes.

« Il y a une promesse à tenir, une promesse de combler le fossé. Dans certaines régions, les progrès sont extrêmement faibles et l'impunité prévaut dans un système qui ne rend pas la justice. La mise en œuvre de la CEDEF et de la DUDH est certes essentielle, mais c'est également notre feuille de route pour progresser. Souvenons-nous toujours que rien n'est impossible ! »

- Mme Cynthia López Castro

Mme López Castro a en outre mis en évidence les écarts persistants entre les sexes, la promesse non tenue de parvenir à l'égalité et la prévalence de l'impunité au sein des systèmes judiciaires qui ne parviennent pas à rendre une véritable justice aux victimes de violences sexistes. Dans ce contexte, Mme López Castro a insisté sur l'importance de mettre en œuvre la CEDEF, car elle offre une feuille de route exhaustive pour faire progresser les droits des femmes et instaurer la parité. Elle a cité le Mexique comme modèle inspirant d'un pays ayant accompli des progrès considérables à cet égard et jouissant aujourd'hui de la parité hommes-femmes au parlement.³ Elle a présenté l'objectif de la table ronde, appelant l'ensemble des participants à nouer un dialogue constructif afin de cerner les pratiques exemplaires, de relever les défis et d'explorer des approches stratégiques favorisant la collaboration.

Déclarations liminaires

M. Volker Türk (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) a souligné l'importance de l'action parlementaire dans la sensibilisation aux droits de l'homme à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la DUDH et du trentième anniversaire de la Déclaration de Vienne. Faisant référence à la volonté des jeunes dirigeants politiques d'influer sensiblement sur les politiques, M. Türk a insisté sur l'importance de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion des filles dans les processus décisionnels. Il a également noté la contribution de Hansa Mehta, qui a veillé il y a 75 ans à ce que la DUDH ne contienne pas de langage sexiste.

Soulignant le consensus mondial sur l'universalité, l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme, M. Türk a reconnu que des facteurs politiques conduisaient parfois à remettre en question certains principes fondamentaux des droits de l'homme. Néanmoins, ces droits doivent être profondément ancrés dans les plans visant à relever les défis mondiaux actuels et futurs, tels que les changements climatiques et l'impact des révolutions numérique et industrielle. M. Türk a évoqué les multiples mécanismes et organisations qui

³ Selon les données de l'UIP de juin 2023, le Mexique est l'un des sept pays ayant atteint ou dépassé la parité hommes-femmes au sein de leur chambre unique ou chambre basse du parlement. Les sept pays sont : Andorre, Cuba, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Nicaragua, le Rwanda et les Émirats arabes unis.

œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme, notamment l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les instances régionales telles que la Commission interaméricaine des droits de l'homme et l'Union africaine. Il a souligné l'importance d'un écosystème global des droits de l'homme et de son rôle dans la sauvegarde des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les questions de genre. Il a mis en garde contre le recul des acquis en matière de droits de l'homme et insisté sur la nécessité d'être vigilant.

Abordant la question des femmes, de la paix et de la sécurité, M. Türk s'est dit préoccupé par l'absence de progrès suffisants, soulignant l'importance d'une participation significative des femmes au maintien de la paix et mettant en exergue le rôle crucial des parlements pour y veiller. Il a invité les parlementaires à profiter de la table ronde pour prendre des engagements concrets dans le cadre de l'initiative *Droits humains 75* qui reflète l'importance des droits de l'homme pour tous.

M. Martin Chungong (Secrétaire général de l'Union interparlementaire) a souligné l'étroite collaboration entre l'UIP et le HCDH. Il souscrit à l'ambition de créer un écosystème des droits de l'homme, dans lequel les parlements jouent un rôle à part entière. M. Chungong a mis en avant l'importante contribution des femmes à l'institutionnalisation mondiale des droits des femmes lors de l'adoption de la DUDH.

« Garantir les droits des femmes est non seulement une question d'égalité et d'équité, mais aussi une voie vers un avenir durable ». - M. Martin Chungong

Il a abordé la question des obstacles à la réalisation de l'égalité des sexes dans les délais impartis, notant que l'égalité hommes-femmes et l'égalité pour tous étaient essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), à la démocratie et à la justice. L'action transformatrice en faveur de l'égalité des sexes doit être privilégiée, car le fait de laisser de côté la moitié de la population entrave la réalisation de véritables progrès pour tous. M. Chungong a également souligné l'importance de revitaliser la DUDH et les mécanismes de suivi des droits de l'homme. Il a notamment mis en lumière l'étroite collaboration entre l'UIP et le Comité CEDEF.

Exprimant ses préoccupations quant à la place des femmes dans la vie politique et publique, M. Chungong a reconnu que seuls 26,5 % des parlementaires actuels étaient des femmes. Les parlements doivent être le reflet de la société et représentatifs de tous ses aspects. En tant que Président du Conseil mondial des champions internationaux de l'égalité des sexes (un réseau de dirigeants qui regroupe des décideurs déterminés à faire tomber les barrières entre les sexes), M. Chungong a mis en évidence les deux engagements obligatoires pris par les champions de l'égalité des sexes et appelé à un engagement fort pour garantir aux femmes des espaces sûrs et égaux.

Pour conclure, il a rappelé que garantir les droits des femmes est non seulement une question d'égalité et d'équité, mais aussi une voie globale vers un avenir durable. Il a souligné l'importance des engagements qui pourraient résulter de la table ronde pour l'élaboration d'une feuille de route parlementaire avant l'événement de haut niveau *Droits humains 75*.

« L'objectif des parlements est non seulement d'assurer la mise en œuvre des droits de l'homme, mais aussi de permettre aux femmes de prendre des décisions concernant leur vie et leur corps ». - Mme Nicole Ameline

Mme Nicole Ameline (Membre du Comité CEDEF) a reconnu le rôle important que jouent les parlementaires dans l'application des droits de l'homme et souligné l'importance de la coopération avec l'UIP. Elle a précisé

que l'un des principaux objectifs d'une prochaine recommandation générale du Comité CEDEF était de susciter un élan universel en faveur de la parité hommes-femmes et de s'attaquer à l'exclusion des femmes des systèmes de prise de décision politique. Elle a noté que la pandémie de COVID-19 avait révélé que les droits des femmes ne sont pas consolidés. Elle a par ailleurs appelé à une nouvelle vision de la gouvernance égalitaire et inclusive. Mme Ameline a en outre mis en évidence les écarts importants entre les hommes et les femmes dans divers domaines, faisant explicitement référence à l'intelligence artificielle et à d'autres nouvelles technologies, et soulignant que les progrès technologiques s'accompagnent de nouveaux défis en matière d'égalité des sexes.

Évoquant la manière de relever des défis tels que les changements climatiques, l'extrémisme et la prévention des conflits, Mme Ameline a insisté sur le rôle essentiel des femmes et des filles dans la consolidation de la paix. Le succès de la mise en œuvre des ODD repose en grande partie sur l'inclusion égale des femmes dans les processus de prise de décision. Mme Ameline a souligné l'importance que revêt chaque parlementaire dans la conduite d'un changement systémique. Elle a appelé les parlementaires du monde entier à considérer la CEDEF et les dispositions des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme comme une boîte à outils complète dotée d'un immense potentiel.

Mme Ameline a salué le partenariat avec l'UIP, soulignant l'importance d'un dialogue continu et d'efforts de collaboration pour provoquer des changements systémiques dans les systèmes électoraux et éradiquer la violence. Elle a déclaré que le lancement du guide devait être un appel à l'orientation fondée sur des données probantes que l'UIP et le Comité CEDEF s'emploient à promouvoir pour renforcer l'implication des parlementaires dans les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

L'initiative Droits humains 75⁴

En décembre 2022, le HCDH a lancé une initiative intitulée *Droits humains 75*. Cette initiative, qui durera un an, a pour but de raviver le rôle central que doivent jouer les droits de l'homme dans le monde et de concrétiser la promesse de liberté, d'égalité et de justice pour tous.

Au nombre des activités prévues cette année figurent l'organisation de dialogues et la tenue de consultations entre tous les acteurs aux niveaux national, régional et international afin d'obtenir des engagements concrets, de retenir des points essentiels sur l'avenir des droits de l'homme et de dresser un tableau rendant compte des progrès réalisés ces 75 dernières années. Chaque mois mettra en vedette un thème essentiel pour la mise en œuvre de la DUDH. En juin 2023, ce thème a été les droits des femmes.

L'initiative se conclura par un **événement de haut niveau sur les droits de l'homme** (11 et 12 décembre 2023, Genève, Suisse) en liaison avec les centres de Panama, de Nairobi et de Bangkok. Cet événement réunira les États membres de l'ONU, la société civile et d'autres parties prenantes en vue d'instaurer un dialogue et de présenter des engagements porteurs de changement et innovants.

⁴ Pour plus d'informations, voir : www.ohchr.org/fr/human-rights-75

Séance 1 : Article 21 de la DUDH – Le rôle du parlement dans l'élimination des obstacles à la participation pleine et égale des femmes à la prise de décision politique à tous les niveaux

Aperçu de la séance

Cette séance a évoqué l'importance de l'égale participation des femmes à la prise de décision politique et la nécessité de s'attaquer aux obstacles auxquels elles sont confrontées. Elle a mis en lumière des exemples de progrès, de défis et d'initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes en politique. Le rôle de la législation, des campagnes de sensibilisation et des cadres internationaux est jugé essentiel pour parvenir à la parité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les sphères politiques.

1. Exposé : L'état de la participation des femmes à la prise de décision politique

M. Abdoul Thioye (Chef du Service État de droit, égalité et non-discrimination, HCDH) a déclaré que le droit de chaque femme à une participation sur un pied d'égalité à la vie publique et politique était consacré dans les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la DUDH et la CEDEF. Il a insisté sur la nécessité de recentrer les objectifs politiques : la parité doit non seulement être une question de justice pour les femmes, mais aussi un moyen de répondre aux multiples crises interdépendantes auxquelles le monde est aujourd'hui confronté. M. Thioye a fait référence à des recherches qui démontrent que, lorsque les femmes contribuent

*« La discrimination structurelle, les stéréotypes et la violence fondée sur le sexe, entre autres, constituent de sérieux obstacles à la participation des femmes en politique ». -
M. Abdoul Thioye*

aux négociations de paix, les chances de parvenir à des accords et de les mettre en œuvre avec succès sont plus grandes. Il a cité l'exemple de l'Accord de paix colombien de 2016, dans lequel les femmes dirigeantes ont joué un rôle central pour inclure une conditionnalité stricte sur les dispositions relatives à l'égalité des sexes, telles que le refus de l'amnistie pour les auteurs de violences sexuelles. Il a en outre mis en exergue l'impact de la violence sexiste sur le respect des droits politiques des femmes. Par exemple, la violence en ligne est aujourd'hui omniprésente, et marquée par une croissance exponentielle du ciblage des femmes en politique et des femmes journalistes. M. Thioye a mis l'accent sur les formes multiples et convergentes de discrimination fondée sur l'âge, le handicap, l'appartenance ethnique et l'orientation sexuelle, qui aggravent encore la violence à laquelle sont confrontées les femmes engagées en politique. Afin de garantir une participation égale des femmes à la vie publique et politique, M. Thioye a appelé au renforcement des systèmes juridiques pour garantir l'égalité des sexes et la non-discrimination dans les sphères publiques et privées, la protection des femmes contre la violence en ligne et hors ligne, la liberté d'opinion et d'expression, l'accès à l'information, le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques et l'accès à la justice. Il a par ailleurs déclaré que les mesures législatives, telles que les quotas, étaient essentielles pour parvenir à la parité hommes-femmes.

Mme Zeina Hilal (Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes et du Programme de participation des jeunes de l'UIP) a indiqué que, selon les données du dernier rapport de l'UIP *Les femmes*

au Parlement en 2022⁵ et de la carte des *Femmes en politique* établie par l'UIP et ONU Femmes⁶, 26,5 % des parlementaires sont actuellement des femmes, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'année dernière. Les progrès constatés demeurent toutefois inférieurs à ce qui est nécessaire pour atteindre la parité des sexes avant 2063. Seuls sept pays ont atteint la parité au parlement. On observe des variations régionales, notamment dans les Amériques, où d'importantes améliorations se font jour. Dans tous les pays, les parlements comptent désormais des femmes parmi leurs membres. Toutefois, des reculs ont été observés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les enseignements tirés montrent que les quotas restent essentiels pour faire progresser l'égalité des sexes au sein des parlements. Elle a également noté que seuls 22,7 % des présidents de parlement étaient des femmes. Cela montre que des avancées ont été réalisées par rapport à l'année précédente, même si elles demeurent en deçà de la parité. Mme Hilal a précisé que le leadership parlementaire des femmes était plus fréquent au sein des commissions chargées de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires familiales, tandis que les femmes sont moins représentées dans les commissions de la défense et du budget. Seuls 11,3 % des pays ont des femmes chefs d'État ou de gouvernement.

Les femmes se heurtent à des obstacles et à des difficultés considérables lorsqu'elles entrent au Parlement et entreprennent une carrière politique. L'UIP s'est efforcée de mettre au jour le problème du sexisme et du harcèlement. Elle a recueilli des données indiquant que plus de 80 % des femmes parlementaires ont été victimes de violences psychologiques, sexuelles et physiques, dont les auteurs sont principalement des hommes parlementaires. La violence se manifeste principalement au sein du parlement, mais aussi en ligne. Mme Hilal a souligné que l'UIP s'attachait non seulement à relever ces défis, mais aussi à fournir des solutions et des orientations de base pour permettre aux parlements d'agir. Ceux-ci peuvent notamment adopter des politiques internes axées sur les victimes pour lutter contre le harcèlement, établir des procédures de surveillance et d'enquête, sensibiliser et agir contre la violence.

Mme Laurence Fehlmann Rielle (Parlementaire suisse) a présenté les politiques nationales destinées à garantir l'égalité des sexes et à lutter contre la violence sexiste à l'égard des femmes en politique. Elle a indiqué que la Suisse avait adopté des dispositions constitutionnelles sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a également souligné le décalage entre la loi et la pratique en matière d'égalité des sexes, s'agissant notamment de l'égalité salariale, un problème qui doit être résolu tant dans le secteur privé que public. Elle a mis en avant la stratégie nationale suisse en matière d'égalité des sexes⁷ et insisté sur ses dispositions qui encouragent l'égalité au travail, améliorent l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et préviennent la violence fondée sur le genre. Le Bureau fédéral suisse de l'égalité entre femmes et hommes est l'institution chargée d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie.

En ce qui concerne la violence fondée sur le genre, Mme Fehlmann Rielle a déclaré que la Suisse avait ratifié la Convention d'Istanbul et qu'elle s'employait à la mettre en œuvre. Les délits sexuels dans le code pénal ont été révisés afin de redéfinir le viol et d'éviter aux victimes de prouver la légitime défense. La société civile a non seulement joué un rôle important en prônant ces changements, mais a aussi progressé en reléguant au passé la notion de déterminisme sexuel pour mettre l'accent sur le consentement. Les services d'aide aux victimes, tels que le soutien psychologique et juridique, se sont améliorés.

⁵ Voir : www.ipu.org/fr/actualites/communiqués-de-presse/2023-03/nouveau-rapport-de-luip-la-diversité-des-femmes-parlementaires-na-jamais-ete-aussi-grande

⁶ Voir : www.ipu.org/news/press-releases/2023-03/women-in-power-in-2023-new-data-shows-progress-wide-regional-gaps

⁷ Voir : www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications-en-general.html

S'agissant de la représentation des femmes en politique, Mme Fehlmann Rielle a souligné le rôle des médias, précisant que les femmes sont moins souvent interviewées en tant qu'expertes, ce qui perpétue les stéréotypes de genre. Elle a souligné un fort potentiel en matière d'égalité des sexes, dans la mesure où les femmes de la nouvelle génération s'investissent davantage dans la vie politique.

Mme Catherine Gotani Hara (Présidente du Parlement du Malawi) a cité des exemples nationaux appuyant le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits, et souligné que les inégalités nourrissaient les conflits. Elle a déclaré que les femmes jouaient un rôle crucial dans l'instauration d'une paix durable, en raison de leur connaissance approfondie des besoins et des équilibres de leurs communautés et de la société en général. L'autonomisation des femmes, c'est investir pour la paix et la durabilité.

Elle a souligné les efforts déployés au niveau national pour soutenir le leadership des femmes par la formation et l'assistance financière. Par exemple, le Parlement du Malawi alloue un budget aux programmes relatifs à l'égalité des sexes et travaille en collaboration avec les organisations de la société civile. Mme Gotani Hara a évoqué la présentation de plusieurs projets de loi (désormais lois) au parlement, tels que la loi sur l'égalité des sexes, la loi sur le mariage, le divorce et les relations familiales, et la loi relative à la traite des personnes, qui sont particulièrement soucieuses de l'égalité entre les sexes. Le Malawi a par ailleurs ratifié d'importants protocoles et chartes internationaux, tels que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2005) et le Protocole de la SADC sur le genre et le développement (2008).

2. Débat interactif

Mme Tulia Ackson (Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie et Présidente du Groupe géopolitique africain de l'UIP) a mis en évidence les formes convergentes de discrimination fondée sur le sexe et d'autres facteurs. Elle a souligné l'impact des normes culturelles et religieuses sur la participation des femmes en politique. Elle a également mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la participation significative des femmes à la prise de décision et spécifiquement fait référence au leadership des femmes dans les délégations de négociation de paix, qui sont majoritairement masculines.

Mme Mergane Adjji Diarra Kanouté (Parlementaire du Sénégal) a évoqué la loi sur la parité de 2010 et la CEDEF, qui ont toutes deux joué un rôle catalyseur pour promouvoir l'égalité des sexes au Sénégal. Elle a fait état des difficultés rencontrées lors de l'adoption de la loi de 2010, en particulier les réactions négatives de certaines communautés religieuses qui n'acceptent pas le concept de parité. Mme Kanouté ne cache pas qu'atteindre la parité est un combat permanent et que les acquis doivent être défendus. Elle a souligné l'importance de la collaboration parlementaire avec les organisations de la société civile à cet égard, et noté que le pays avait expérimenté des systèmes de quotas.

M. Akmal Saidov (Premier Vice-Président de la Chambre législative, Ouzbékistan) a fait état de la loi récemment promulguée en Ouzbékistan pour renforcer l'égalité des sexes. Une loi vise notamment à éradiquer toutes les formes de discrimination entre les sexes et à garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la vie publique et politique. M. Saidov a par ailleurs mis l'accent sur le fossé numérique entre les sexes. Il a insisté sur la nécessité d'accroître les investissements dans les

« Notre principal objectif est de soutenir pleinement les femmes, de protéger leurs droits et leurs libertés, leurs intérêts légitimes, et de renforcer leur rôle au sein du gouvernement et de la société ». - M. Akmal Saidov

infrastructures et l'égalité des sexes dans l'enseignement des STIM, deux aspects importants pour stimuler la participation des femmes en politique.

Mme Farida Illimi (Parlementaire de l'Algérie) a souligné l'importance de la protection législative et du respect des obligations internationales s'agissant de la promotion des droits des femmes. Elle a insisté sur l'importance à accorder au fait que les ODD placent l'égalité des sexes et les droits des femmes au cœur du développement durable.

Mme Latifa Gahouchi (Parlementaire de la Belgique) a souligné l'importance de promouvoir le leadership des femmes au plus haut niveau politique, appelant à établir un nouveau changement de paradigme et à mieux faire comprendre aux générations futures la question de l'égalité des sexes en politique. Elle a indiqué que, depuis 2020, la Belgique avait vu pour la première fois une femme prendre la tête du gouvernement, deux femmes présider la Chambre des représentants et le Sénat, et une femme devenir Ministre de la défense. Elle a souligné l'importance des efforts déployés en commun pour veiller à ce que les femmes occupent les postes qu'elles méritent.

Mme Joana Lima (Représentante de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée) a mis en évidence les progrès récemment déployés par les parlements de Chypre, du Monténégro, de la Roumanie et de la Slovénie en vue d'accroître le nombre de leurs membres féminins. Elle a souligné le rôle de l'éducation pour garantir l'égalité des femmes – notamment des jeunes femmes – et l'importance de la coopération parlementaire internationale pour accomplir des progrès substantiels en matière de représentation égale des femmes en politique.

Une parlementaire du Soudan du Sud a évoqué le rôle central que doivent jouer les parlements pour assurer la mise en œuvre de la CEDEF et de la DUDH. Elle a souligné l'importance qu'attache le Parlement du Soudan du Sud à promouvoir la participation des femmes au Parlement et à encourager les femmes à occuper des postes de direction. Elle considère qu'une éducation de qualité joue un rôle fondamental dans la promotion des droits des femmes et les encourage à s'épanouir pleinement.

Principaux points à retenir

- La discrimination structurelle, les stéréotypes et la violence fondée sur le genre constituent entre autres de sérieux obstacles à la participation des femmes qui touchent particulièrement les femmes en politique et les femmes défenseuses des droits de l'homme.
- Les quotas électoraux et les sièges réservés au parlement sont des étapes cruciales pour améliorer la participation des femmes aux processus de prise de décision politique.
- Si les quotas électoraux sont nécessaires pour garantir la parité hommes-femmes au parlement, il faut les considérer comme une étape importante parmi une série d'autres mesures visant à transformer les parlements en institutions sensibles à la dimension de genre.
- La coopération entre les parlements, les organisations de la société civile et les organismes internationaux est essentielle pour garantir l'application des dispositions des traités internationaux sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, et doit être maintenue et renforcée.
- Les femmes occupant des postes de direction ont un rôle important à jouer pour inciter davantage de femmes à poursuivre leurs objectifs de carrière, tout en menant des actions contre les phénomènes sexistes qui visent à marginaliser les femmes.

Recommandations

- Les parlements doivent tirer parti de leurs capacités à mettre fin aux stéréotypes sexistes dans la société en s'attaquant à la discrimination, au harcèlement et à la violence dans leurs propres rangs, tout en favorisant la parité parmi leurs membres et leurs dirigeants.
- L'instauration de quotas électoraux ambitieux, exécutoires et mesurables est une première étape importante pour garantir une participation significative des femmes au processus décisionnel, l'objectif final étant d'atteindre la parité.
- Les parlements doivent également investir dans des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes, promouvoir un partage équitable des responsabilités familiales et faire évoluer les mentalités à l'égard de la participation des femmes à la vie politique.
- Le renforcement du cadre juridique et politique de lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes en politique, en ligne et hors ligne, est essentiel pour protéger les femmes contre cette violence, sauvegarder leur liberté d'expression et garantir des réponses rapides et adéquates qui accordent la priorité à leur bien-être et à leurs droits.
- Les parlements doivent prendre l'initiative de collecter des données ventilées par sexe dans le cadre de leur travail afin de garantir une législation inclusive et éclairée qui profite à tous.

Séance 2 : Article 23 de la DUDH – Le rôle du parlement dans l'égalité d'accès des femmes au travail décent

Aperçu de la séance

Cette séance a porté sur les avantages que présente l'égalité des sexes sur le marché du travail et évoqué les principaux défis. Elle a notamment abordé l'écart salarial entre les hommes et les femmes, la discrimination fondée sur le genre sur le lieu de travail, les stéréotypes et leur impact sur la carrière des femmes, les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes, ainsi que l'impact de la

violence et du harcèlement fondés sur le sexe, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les débats ont porté sur les solutions et les initiatives mises en place pour garantir un système de protection sociale tenant compte de la dimension de genre, ainsi que des environnements de travail sûrs pour les femmes dans tous les secteurs. La séance a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des politiques, des mesures juridiques et des programmes porteurs de changement pour relever ces défis et promouvoir l'égalité des sexes.

1. Exposé : L'égalité d'accès des femmes au travail décent

Mme Chidi King (Cheffe d'unité, Service des questions de genre, de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion, OIT) a indiqué que, selon les données de l'OIT, l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'élevait aujourd'hui à 40 % et qu'il faudrait 155 ans pour le combler. La discrimination, les stéréotypes et les rôles sexospécifiques traditionnels contribuent à limiter l'accès des femmes à la protection sociale et à réduire leur rémunération lorsqu'elles entrent sur le marché du travail. La pandémie de COVID-19 a aggravé ces problèmes, entraînant une baisse du taux d'activité féminine. Mme King a également souligné l'importance de lutter contre les stéréotypes sexistes afin de garantir des emplois de qualité aux femmes. La ségrégation hommes-femmes sur le marché du travail, notamment dans les rôles liés à la garde d'enfants, perpétue les inégalités. Elle expose les femmes à des salaires inférieurs et à une protection sociale moindre. Dans de nombreux pays, la maternité constitue encore un inconvénient dans le monde du travail (ce qui contribue largement à l'écart salarial entre les hommes et les femmes), alors que la paternité est largement récompensée. Les femmes étant fréquemment exposées à la violence et au harcèlement fondés sur le sexe, il est essentiel de s'attaquer à ces deux problèmes pour créer des environnements de travail sûrs qui favorisent l'égalité des chances. L'OIT a publié un rapport sur les expériences de violence sexiste liée à l'emploi. Une personne sur cinq occupant un emploi en est victime, et les femmes sont confrontées à des niveaux de violence nettement plus élevés. Mme King a souligné la nécessité d'un programme porteur de changement assorti de politiques et de mesures juridiques pour relever ces défis et promouvoir l'égalité des sexes. Elle a évoqué la Convention de l'OIT de 2019 (n° 190), qui porte sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, et appelé les États à la ratifier.

Mme Maryam Aldhain (Parlementaire de Bahreïn) a cité un exemple national de garantie de l'égalité salariale et de la protection sociale. Elle a indiqué qu'une nouvelle législation à Bahreïn accordait la priorité aux droits des femmes et offrait aux femmes actives une subvention salariale, leur assurant ainsi une situation financière plus stable. Elle a également indiqué que des politiques sociales étaient prévues pour permettre aux veuves d'hériter du salaire et des cotisations de sécurité sociale de leur mari.

Dans un message vidéo, **Mme Sandra Božić** (Vice-présidente de l'Assemblée nationale de la Serbie) a mis en lumière les efforts déployés au niveau national pour lutter contre la traite et les formes d'exploitation du travail. Elle a souligné l'importance de rationaliser, au sein des institutions et des lois, les dispositions relatives à l'égalité des sexes qui régissent et protègent les droits des femmes. Elle a mentionné le cadre de coopération stratégique avec l'UIP sur le maintien des principes démocratiques fondamentaux, notamment l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité des sexes. Elle a considéré [l'exercice d'auto-évaluation 2017 sur la mise en œuvre des ODD](#) comme un moment clé. Mme Božić a mentionné un certain nombre d'initiatives cruciales en Serbie, telles que la mise en œuvre d'un budget tenant compte de la dimension de genre ainsi que des amendements au droit pénal et au droit de la famille visant à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes. Le gouvernement a pris des mesures pour permettre aux femmes de s'émanciper, notamment en adoptant un quota de 40 % de femmes. Elle a déclaré que la Serbie

s'engageait à promouvoir l'égalité des sexes dans la prise de décision et souligné que, depuis 2017, plusieurs postes importants dans le pays avaient été occupés par des femmes, comme les présidences de la Cour constitutionnelle, du bureau du procureur général et de la banque nationale de Serbie. Mme Božić a fait remarquer que la mise en œuvre de l'[Indice d'égalité de genre de l'UE](#) était essentielle pour officialiser le processus de collecte de données ventilées par sexe. Elle a également mis en exergue la stratégie de la Serbie en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

2. Débat interactif

Mme Sarah Achieng Opendi (Parlementaire de l'Ouganda) a souligné l'importance du suivi et de l'évaluation des lois relatives à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, notamment la [loi sur la violence domestique](#), la [loi interdisant les mutilations génitales féminines](#), et la [loi portant modification à la loi sur le travail](#) en Ouganda. Elle a souligné la nécessité de mettre en place des structures d'accueil et de prévoir des dispositions pour les femmes qui allaitent au sein du parlement. Elle a également noté l'absence de législation claire pour protéger les travailleuses migrantes de l'exploitation et des abus. Mme Achieng a reconnu les obstacles financiers auxquels étaient confrontées de nombreuses dirigeantes d'entreprises. Elle a cité comme bonne pratique le lancement du Programme ougandais d'entrepreneuriat féminin, qui vise à soutenir les femmes entrepreneures.

Mme Khalia Ahmat (Parlementaire du Tchad) a repris les propos tenus par d'autres participants en soulignant que la violence fondée sur le genre est une violation majeure des droits de l'homme. La violence à l'égard des femmes est subie par l'ensemble des femmes, indépendamment de leur éducation, de leur couleur, de leur origine, de leur affiliation politique ou d'autres caractéristiques, ce qui en fait un défi mondial.

Enseignements tirés :

- L'inégalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail est alimentée par l'écart de rémunération entre les sexes, la discrimination, les stéréotypes, les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes et la violence sexiste. Ce sont des facteurs clés qui contribuent à l'inégalité structurelle entre les secteurs.
- Les rôles socialement imposés aux femmes qu'incombe la tâche d'élever les enfants et d'autres facteurs tels que la race, l'appartenance ethnique, le handicap, la migration et l'âge, contribuent à l'exclusion des femmes du marché du travail. Ces facteurs affectent le bien-être des femmes en limitant leur accès à la protection sociale, en perpétuant l'insécurité liée au travail informel et en limitant leur potentiel à poursuivre leurs buts professionnels.
- Les femmes employées dans le secteur informel sont exposées à des vulnérabilités et risques importants qui sont fortement liés au genre. Il s'agit notamment d'un risque plus élevé de harcèlement sexuel et d'exclusion d'une protection sociale adéquate, ce qui affecte sérieusement l'accès des femmes à des soins de santé génésique de bonne qualité.
- La pandémie de COVID-19, tout en accentuant les inégalités existantes entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, a mis en lumière la contribution inestimable du travail de garde d'enfants informelle des femmes dans le monde entier. Néanmoins, la pandémie a également entraîné une baisse substantielle de la participation des femmes au marché du travail et mis en évidence l'impact des stéréotypes de genre sur la recherche d'opportunités d'emploi.
- Il convient de lever sans plus tarder les obstacles structurels et culturels qui entravent l'autonomisation et la représentation politique des femmes.
- La lutte contre les stéréotypes et les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes

en matière d'accès à l'éducation constitue une étape fondamentale vers l'égalité des sexes.

- Les femmes sont souvent la cible de violences sexistes liées à leurs capacités financières.

Recommandations :

- Ratifier la Convention de l'OIT sur le travail domestique de 2011 (n° 189), et veiller à ce que les femmes employées dans le secteur informel accèdent, par des dispositions légales sensibles au genre, à une protection sociale de qualité.
- Ratifier la Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement de 2019 (n° 190). Il s'agit d'une étape importante pour mieux protéger les droits des femmes, car elle reconnaît le droit de se prémunir contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.
- Adopter et appliquer une législation garantissant l'égalité salariale pour un travail de valeur égale.
- Les questions cruciales, telles que la situation des femmes qui allaitent sur leur lieu de travail, doivent être abordées. Il est impératif que les employeurs aménagent des espaces d'allaitement.
- Il est essentiel d'assurer et de promouvoir la participation politique et la représentation parlementaire des femmes pour garantir une législation sur les droits du travail qui tienne compte des spécificités de chaque sexe.
- Garantir une éducation de qualité pour lutter contre les stéréotypes et les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes en matière d'accès à l'éducation est une étape fondamentale vers l'égalité des sexes sur le marché du travail.
- L'autonomisation économique et l'indépendance financière des femmes peuvent contribuer à réduire la violence et à promouvoir une culture de l'égalité des chances. Il s'agit notamment de remédier à l'inégalité systémique en matière de droit successoral afin que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits.

Séance 3 : Article 26 de la DUDH – Le rôle du parlement dans la promotion de l'égalité des sexes dans et par l'éducation

Aperçu de la séance

Cette séance a mis l'accent sur l'importance de garantir l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les femmes, notamment dans le contexte de l'évolution technologique et de la numérisation. Les débats ont porté sur l'équité numérique, la participation effective, la lutte contre la violence sexiste en ligne, la promotion d'une éducation inclusive et de qualité dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), l'élimination des obstacles à l'éducation des filles, l'amélioration de l'accès à l'éducation en milieu rural et l'accès aux nouvelles technologies en faveur de l'autonomisation des femmes. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la coopération, les cadres internationaux et les mesures législatives afin de promouvoir l'égalité des sexes dans l'éducation et de veiller à ce que chacun puisse tirer parti des avantages de la technologie, tout en renforçant la sensibilisation aux questions de genre et en luttant contre les stéréotypes.

1. Exposé : Promouvoir l'égalité des sexes dans et par l'éducation

Mme Gabriella Borovsky (ONU Femmes, au nom de Mme Adriana Quinones) a salué la collaboration de longue date avec l'UIP et le HCDH. Elle a déclaré que les débats tenus lors de la dernière réunion parlementaire annuelle (organisée par l'UIP et ONU Femmes à l'occasion de la 67^e session de la Commission de la condition de la femme) avaient été enrichissants, et mis en évidence la fracture numérique qui se creuse entre les hommes et les femmes. Elle a fait remarquer que les hommes occupaient majoritairement les postes de décision dans le domaine de la technologie, et souligné que le secteur devait investir davantage dans des initiatives visant à promouvoir l'égalité des chances. Le rythme de la transformation numérique demeure inégal, et les femmes et les filles en particulier sont laissées pour compte à bien des égards. Elles sont également moins susceptibles de pouvoir surfer sur le web en toute sécurité et à moindre coût. Si les hommes règnent largement sur les écosystèmes d'innovation, les femmes sont très rarement vues comme des créatrices, des conceptrices, des instigatrices ou des décisionnaires en matière de technologie. La violence sexiste en ligne demeure un défi majeur. Elle accentue la fracture numérique entre les sexes et marginalise encore davantage les femmes et les filles. Afin de relever ces défis, Mme Borovsky a souligné la nécessité de privilégier l'équité numérique, de promouvoir la participation égale et significative des femmes dans les domaines liés aux STIM, d'améliorer la transparence, de renforcer les fonctionnalités de science des données et d'ouvrir le champ à davantage de femmes dans le domaine de l'innovation. Investir dans un enseignement des STIM inclusif et de qualité demeure essentiel pour inciter davantage de femmes à faire carrière dans ces domaines.

M. Kletus Karondo (Parlementaire de la Namibie) a présenté des exemples ayant permis en Namibie de lever les obstacles à l'accès des filles et des femmes à l'éducation, notamment dans les domaines non traditionnels. Il a mis en lumière le potentiel d'autonomisation des femmes grâce à des systèmes éducatifs de qualité et dotés de ressources suffisantes. Plus particulièrement centré sur les zones rurales, il a noté les défis spécifiques auxquels les populations sont confrontées, tels que les taux élevés d'abandon scolaire, le manque d'infrastructures et l'insuffisance des installations sanitaires, qui touchent notamment les filles. M. Karondo a souligné les progrès accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'éducation, qui se sont traduits par une augmentation du nombre de femmes inscrites dans l'enseignement technique et la formation. Il a souligné le rôle central des parlements pour assurer une répartition équitable du budget de l'éducation et améliorer l'accès à l'éducation pour les filles, notamment dans les zones rurales. Ces éléments sont également conformes aux ODD.

Mme Annie Koutrakis (Parlementaire du Canada) a cité l'exemple du Canada qui s'est penché sur la place réservée aux femmes dans l'univers du numérique et de l'intelligence artificielle. Elle a souligné l'importance de promouvoir les droits des femmes et des filles à l'ère numérique par le développement et l'utilisation des technologies dans l'éducation. Elle a évoqué le Laboratoire d'inclusion numérique du Canada et les efforts déployés par le pays pour garantir l'égalité d'accès aux technologies numériques. Un pas important pour combattre la discrimination fondée sur le sexe consiste par ailleurs à lutter activement contre les normes sexistes et patriarcales, à promouvoir une éducation de qualité dotée de ressources suffisantes et à y investir.

Mme Koutrakis a par ailleurs mis l'accent sur la nécessité de promouvoir l'inclusion numérique, tant au niveau national qu'international. Elle reconnaît que l'exploitation responsable des progrès technologiques peut contribuer considérablement à l'autonomisation des femmes et est essentielle à la réalisation de l'ODD 5 (égalité des sexes). Toutefois, la technologie ne peut à elle seule remédier aux causes profondes de la discrimination liée aux stéréotypes de genre. Elle a souligné l'importance de prendre en considération les besoins et le vécu particuliers des femmes issues de groupes minoritaires et des personnes allosexuelles dans

l'univers numérique. Les parlementaires ont un rôle à jouer pour faire en sorte que chacun tire parti des avantages de la technologie et que les lois favorisent l'égalité d'accès tout en évitant que la technologie ne porte atteinte aux femmes et aux filles.

2. Débat interactif

Mme Janet Taban (Parlementaire du Soudan du Sud) a souligné le fait que les normes culturelles ancrées dans les mentalités constituaient un problème de taille auquel se heurtent les parlementaires lorsqu'ils tentent de promouvoir l'éducation des filles, notamment en milieu rural. Les barrières culturelles sont la principale cause de la non-scolarisation des filles et des taux élevés de décrochage scolaire. Les filles ont tendance à abandonner leurs études après l'école primaire, principalement pour des raisons de sécurité, d'hygiène, de distance entre le domicile et l'école, et de croyances culturelles liées aux menstruations.

Mme Karin Jiroflée (Parlementaire de la Belgique) a souligné les efforts législatifs déployés en Belgique pour garantir une scolarisation précoce (dès de l'âge de 3 ans), la lutte contre les stéréotypes sexistes au début du cycle éducatif étant jugée essentielle. De tels efforts contribuent à accroître le nombre de filles inscrites dans les filières d'enseignement des STIM, où elles sont souvent dépeintes comme moins impliquées que les garçons. Mme Jiroflée a insisté sur la nécessité de promouvoir une vision non sexiste de la société, en brisant les stéréotypes dès le plus jeune âge. Elle a souligné l'importance de lutter contre la perpétuation des stéréotypes par le biais d'images genrées dans les manuels scolaires et le matériel pédagogique, telles que les photos d'un père lisant le journal et d'une mère s'occupant des tâches ménagères. Soulignant l'importance d'investir très tôt dans le développement d'une société égalitaire, elle a évoqué la mise en œuvre d'une nouvelle loi en Belgique sur l'éducation sexuelle. Cette loi prévoit que des spécialistes fournissent aux enfants des informations complètes et adaptées à leur âge. Elle a également insisté sur la nécessité d'entretenir des échanges parlementaires internationaux réguliers et constructifs afin de renforcer les politiques nationales au parlement.

Mme Tulia Ackson (Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie) a rappelé que l'éducation était un outil fondamental pour lutter contre les préjugés, les stéréotypes et les inégalités structurelles. Elle a souligné l'importance des dirigeantes politiques dans l'établissement d'un modèle social d'autonomisation des femmes par l'éducation ; par exemple, l'actuel Président de la République-Unie de Tanzanie est une femme. Mme Ackson a déclaré que la législation devait s'attaquer à la discrimination structurelle et aux normes culturelles qui empêchent les filles d'aller à l'école. Par exemple, la législation peut garantir l'interdiction des mariages d'enfants pour les enfants scolarisés en ciblant les normes patriarcales et les rôles sociaux attribués en fonction du sexe. Elle a souligné l'importance de l'accès des femmes en situation de handicap et des jeunes à l'éducation.

M. Ueutjerevi Ngunaihe (Parlementaire de la Namibie) a souligné l'importance des dispositions constitutionnelles qui garantissent l'égalité d'accès à l'éducation, tout en abordant les aspects sexospécifiques de la scolarisation des filles, notamment la discrimination et la violence fondées sur le sexe. Il a en outre évoqué l'adoption d'un plan visant à éradiquer la traite des personnes et reconnu l'importance de s'attaquer à cette forme d'exploitation qui est fortement sexiste par nature.

Mme Elisabeth Ofosu-Adjare (Parlementaire du Ghana) a insisté sur l'importance de s'attaquer à tous les types de violence, notamment la violence économique et psychologique, et les abus physiques. Elle a mis l'accent sur la nécessité d'un accès égal à l'éducation et mis en évidence certains facteurs importants pour garantir la scolarisation des filles, notamment des infrastructures adéquates et accessibles, l'accès à la nourriture et la fourniture de serviettes hygiéniques. Elle a par ailleurs souligné l'importance d'accorder aux

épouses et aux enfants le plein droit d'hériter, afin de s'assurer que les enfants continuent d'être scolarisés s'ils perdent un parent.

Mme Veronica Maina (Parlementaire du Kenya) a reconnu qu'il restait des défis à relever en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique et que de nombreuses filles étaient confrontées à des obstacles majeurs qui entravent leur éducation, tels que le manque d'installations sanitaires adéquates dans les écoles et l'impact de la pauvreté. Elle admet que ces difficultés contribuent à une discrimination systémique, car un accès restreint à l'éducation peut limiter les possibilités d'obtenir des emplois bien rémunérés.

Enseignements tirés :

- L'éducation, qui joue un rôle décisif pour promouvoir l'autonomisation des femmes et créer une société plus équitable et plus inclusive, trace la voie vers l'égalité des sexes et vise à mettre fin à la violence à l'égard des femmes.
- Le rythme des progrès technologiques est inégal et les femmes ont souvent moins accès aux bienfaits de la technologie.
- L'élimination des stéréotypes sexistes requiert une législation globale et sensible au genre qui réponde en priorité aux besoins des filles et s'attaque à l'ensemble des obstacles qui empêchent l'accès à une éducation de qualité, notamment en milieu rural.
- La prise en compte des besoins et des expériences spécifiques des femmes issues de groupes minoritaires demeure un élément très important pour assurer l'éducation pour tous.
- Investir dans des initiatives de sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes et remettre en question les normes et les préjugés traditionnels sont des éléments clés pour améliorer l'accès des filles à l'éducation et leur maintien dans le système éducatif.
- L'élimination des obstacles qui empêchent les filles d'accéder à l'éducation est primordiale pour garantir l'égalité en matière d'éducation. Parmi ces obstacles figurent les taux élevés d'abandon scolaire, le manque d'infrastructures et l'insuffisance des installations sanitaires. Les filles en milieu rural sont particulièrement touchées.
- Des engagements, politiques et plans nationaux doivent être élaborés et mis en œuvre pour permettre de progresser vers la réalisation de l'ODD 5 (égalité des sexes).

Recommandations :

- Les parlements doivent veiller à ce que l'accès à une éducation gratuite et de qualité soit non seulement assuré pour tous, mais aussi correctement mis en œuvre, en garantissant la proximité d'infrastructures de qualité.
- La lutte contre les stéréotypes sexistes dans les programmes scolaires doit être considérée comme une priorité et un premier pas important pour mettre fin à la perpétuation des rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes.
- Compte tenu de la nature sexospécifique des taux élevés d'abandon scolaire chez les filles en zones rurales, les législateurs doivent élaborer des plans d'action globaux et des approches intersectionnelles pour s'attaquer aux différents aspects de la discrimination et aux barrières culturelles chroniques et structurelles qui empêchent les filles de terminer leurs études primaires et secondaires.
- Il faut promouvoir un enseignement inclusif et de qualité dans le domaine des STIM.
- Les parlements doivent s'efforcer de combler le fossé numérique entre les sexes et de garantir l'égalité des chances aux filles et aux femmes dans l'ère numérique. Les parlements doivent veiller à ce que l'innovation technologique soit portée par des femmes et contribue à leur autonomisation.

- Des réglementations doivent être adoptées pour lutter contre les nouveaux risques liés aux avancées technologiques, notamment lorsque la technologie fournit de nouvelles plateformes d'incitation à la violence.

Récapitulatif, adoption des engagements et observations finales

M. Jeroen Klok (Coordinateur national, mécanisme d'Examen périodique universel, HCDH) a précisé qu'un élément essentiel de l'initiative *Droits humains 75* était l'adoption d'engagements porteurs de changement. À cette fin, un projet de document d'engagement doit être proposé aux parlementaires participants pour qu'ils l'approuvent. Les engagements approuvés seront présentés lors de l'événement de haut niveau intitulé *Droits humains 75*, prévu les 11 et 12 décembre 2023 à Genève. M. Klok a souligné le lien entre le processus d'engagement mené par le HCDH et le Sommet du futur, prévu pour 2024. Il a invité les parlementaires à présenter des engagements porteurs de changement et innovants, en vue d'instaurer un dialogue global sur les droits de l'homme.

La Présidente a montré l'importance d'inclure les points de vue des parlementaires dans le processus, et appelé les parlementaires à montrer l'exemple et à contribuer dans une large mesure à promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

Après un tour d'horizon, les participants à la table ronde ont approuvé un document contenant des propositions d'engagements⁸ axés sur les trois domaines abordés lors des séances : l'égalité dans la prise de décision politique, l'égalité d'accès au travail décent et l'égalité dans et par l'éducation. Ils se sont engagés à prendre des mesures sur tout ou partie des engagements proposés et ont été invités à les soumettre via la plateforme dédiée du HCDH⁹.

Conclusion

Les discussions tenues lors de la table ronde ont confirmé la pertinence de la DUDH et de la CEDEF pour répondre aux multiples défis auxquels la démocratie et l'égalité des sexes sont aujourd'hui confrontées. La participation politique et le leadership des femmes sont présentés comme des questions qui concernent tout le monde, et pas seulement les femmes. Ces questions sont en effet inhérentes à des institutions démocratiques efficaces et essentielles pour atteindre les ODD dans leur ensemble et instaurer une paix durable. Les débats ont également porté sur la manière dont les parlements amènent les institutions à adopter, défendre et garantir la parité et la diversité de leurs membres. La violence sexiste, notamment en ligne, est considérée comme un obstacle majeur à la pleine jouissance par les femmes de leurs droits et libertés. La sensibilisation aux questions de genre dans la société par le biais de l'éducation civique et de la technologie est également jugée nécessaire. Pour rester pertinentes et profiter à tous, les procédures législatives doivent être actualisées et tenir compte de la dimension de genre. Les participants ont insisté sur l'importance de s'attaquer à la discrimination structurelle à l'encontre des femmes sur le marché du travail et évoqué l'élimination de l'écart salarial entre les hommes et les femmes comme première étape décisive vers l'égalité des sexes. Les débats ont également mis en évidence le rôle de l'éducation pour garantir l'égalité à tous les niveaux.

⁸ Voir : www.ipu.org/file/17100/download

⁹ Voir : ee.humanitarianresponse.info/x/c8zBZ2hL

Lancement de l'édition 2023 du Guide du HCDH-UIP à l'intention des parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aperçu de la séance

Cette séance a permis de lancer la deuxième édition de *la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif : Guide à l'intention des parlementaires*, un projet conjoint de l'UIP et du HCDH. Le rôle des parlements nationaux dans la ratification et la mise en œuvre de la CEDEF, et la garantie d'un suivi approprié de la procédure de présentation des rapports, a été mis en exergue. La séance de lancement a mis en évidence le rôle central de l'UIP pour aider les parlements à mettre en œuvre la Convention. L'étroite collaboration entre le Comité CEDEF et l'UIP a été saluée. Des parlementaires des Maldives et du Mexique ont fait part des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la CEDEF au niveau national et souligné l'importance de la participation des parlementaires à l'examen par le Comité CEDEF des rapports présentés par les États parties.

1. Interventions

Mme Nicole Ameline (Membre du Comité CEDEF) a insisté sur le rôle des parlements nationaux pour faire en sorte que la parité devienne une valeur universelle sur laquelle les efforts sont portés. Elle a cité trois mots clés sur lesquels les parlementaires pourront réfléchir : *accélération*, car il n'y a encore que 25 % de femmes parlementaires dans le monde ; *innovation*, car la CEDEF est un outil vivant qui peut apporter des solutions aux défis mondiaux actuels ; et *mobilisation*, parce que les parlementaires du monde entier doivent se mobiliser pour veiller à ce que les institutions législatives participent davantage à la mise en œuvre de la CEDEF.

Mme Kareen Jabre (Directrice, Division des Programmes, UIP) a souligné que depuis les années 1990, lorsque cette collaboration entre le Comité CEDEF et l'UIP a débuté, l'UIP avait apporté son soutien aux parlements pour qu'ils se familiarisent avec la CEDEF et le système d'élaboration des rapports du Comité. L'UIP a encouragé et soutenu les efforts des parlementaires pour mettre en œuvre les recommandations du Comité CEDEF au niveau national. Elle a déclaré que la nouvelle édition du guide présentait de bonnes pratiques et des observations destinées à aider les parlements dans leurs efforts de mise en œuvre de la CEDEF, tout en faisant office d'appel à l'action pour accélérer les progrès en matière de droits des femmes.

M. Mahamane Cissé-Gouro (Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des mécanismes conventionnels, HCDH) a rappelé que le rôle important des parlementaires dans la mise en œuvre de la Convention était bien reflété dans le guide. Celui-ci évoque la mise en œuvre de la CEDEF dans divers contextes, tels que les conflits armés prolongés, les changements climatiques et les crises sanitaires. Il a également fait part des méthodes concrètes permettant au HCDH de soutenir les parlementaires, en utilisant le guide de trois manières : comme référence pour les travaux en cours de la CEDEF sur la participation des femmes à la prise de décision ; pour appuyer les activités de renforcement des capacités du Comité CEDEF ; et comme outil de diffusion, à la fois au sein du HCDH et plus largement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il a enfin appelé les parlements à 1) envisager l'idée de quotas pour accroître la participation des femmes, et 2) préconiser l'instauration d'un code de conduite et d'un mécanisme de plainte, afin d'œuvrer à une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement (en ligne) dans la sphère politique.

Mme Ana Peláez Narváez (Présidente du Comité CEDEF) a précisé que les parlementaires avaient un rôle essentiel à jouer pour garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, tant en droit qu'en pratique. Elle a rappelé que le Comité CEDEF avait adopté en 2010 une déclaration reconnaissant l'importance des contributions des parlements nationaux et de leur participation dans le cadre de la Convention.¹⁰ La déclaration met en lumière la nature même du rôle des parlements nationaux, à la fois pendant le processus de présentation des rapports devant le Comité et dans la mise en œuvre des observations finales.

Elle a rappelé que la déclaration de 2010 accentuait également les efforts de l'UIP pour appuyer : la ratification par différents États du Protocole facultatif de la CEDEF ; et la mise en place d'un canal de communication avec les présidents des parlements nationaux sur l'état de ratification de la CEDEF et le suivi des observations finales. L'UIP a également fourni au Comité des données essentielles sur la participation des femmes à la vie politique, notamment en ce qui concerne les États faisant l'objet d'un examen.

Mme Jeehan Mahmood (Parlementaire des Maldives) a souligné à quel point le guide était essentiel pour les parlementaires, s'appuyant sur son expérience de Présidente de la Commission sur l'égalité des sexes au Parlement des Maldives. Elle a fait part de sa contribution à l'examen des Maldives devant le Comité CEDEF en 2021. Sa contribution a permis au Parlement de fournir à la délégation de l'État des avis intéressants et des réponses aux questions et recommandations des membres du Comité. Mme Mahmood a fait quelques recommandations aux parlementaires participants : tous les parlements doivent pouvoir disposer d'une commission permanente de l'égalité des sexes ; ces commissions doivent être dotées de pouvoirs permanents pour veiller à ce que le parlement joue un rôle lors des procédures de présentation des rapports devant les organes conventionnels de l'ONU ; les commissions parlementaires de l'égalité des sexes doivent œuvrer activement à cet égard et superviser les activités de manière qualitative, quantitative et visible.

Mme Cynthia López Castro (Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, parlementaire du Mexique) a indiqué que le Mexique comptait parmi les sept pays où la parité hommes-femmes était respectée au parlement. Bien que le Mexique ait commencé à appliquer des quotas de 20 %, l'objectif depuis la réforme constitutionnelle de 2014 est celui d'une représentation paritaire des femmes et des hommes au Parlement. Parmi les mesures adoptées par le Parlement mexicain à la suite des recommandations du Comité CEDEF, deux initiatives législatives ont été prises : les *lois Olympia*, qui pénalisent les violences domestiques numériques, et la *Loi générale sur les droits des filles, des garçons et des adolescents*. Cette loi crée le *Registre national des obligations alimentaires*, qui fournit des informations sur le versement des pensions alimentaires pour les enfants. Les personnes qui ne sont pas à jour dans leur paiement ne peuvent se présenter aux élections.

2. Débat interactif

M. Akmal Saidov (Premier Vice-Président de la Chambre législative, Ouzbékistan) a déclaré que le guide était un outil très utile pour les parlementaires de son pays, précisant que celui-ci était très apprécié et qu'il faisait partie de l'initiative de l'Ouzbékistan visant à traduire divers guides de l'UIP en ouzbek.

¹⁰ Voir : www.ohchr.org/sites/default/files/documents/HRBodies/CEDAW/Statements/Parliamentarians.pdf

Mme Kareen Jabre (Directrice, Division des Programmes, UIP) a conclu en soulignant l'importance de prendre des engagements sur les droits des femmes et les droits de l'homme en général. Elle a invité l'ensemble des parlementaires à soumettre leurs engagements et à assurer le suivi du guide.

M. Mahamane Cissé-Gouro (Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des mécanismes conventionnels, HCDH) a encouragé l'ensemble des parlementaires participant à l'événement à prendre des engagements en vue de l'événement de haut niveau qui se tiendra les 11 et 12 décembre 2023.
